



Syndicat National du Trésor

CAP centrales Comptes rendus

Catégorie C (12 décembre 2007)

Non titularisation d'un agent stagiaire

Malgré des résultats professionnels corrects, la direction locale a décidé que ce jeune agent stagiaire devait effectuer une prolongation de stage dans une autre trésorerie mais à un poste qui demande de l'expérience, celui du guichet et de l'accueil. D'ailleurs, dans un premier rapport, cette même direction n'était pas favorable à une mise en contact avec le public.

Il ne faut pas s'étonner ensuite des lourdes conséquences sur l'état psychologique de l'agent stagiaire déjà en difficulté.

Nous déplorons le manque de considération de l'administration qui préfère exclure afin de démontrer sa capacité à sanctionner promptement au lieu de considérer la non titularisation comme un gâchis et de se remettre en question sur le niveau de formation proposé. Les investissements collectifs qui ont été mis en œuvre pour intégrer le stagiaire sont passés à la trappe. Cette nouvelle non titularisation constitue un échec de plus pour la DGCP dans sa gestion du personnel.

Pour : **Administration**
Contre : **CGT – CFDT – SUD**
Abstention : **FO – CFTC**

Recours en notation

Cette CAP a été particulièrement dure sur les révisions de note. La commission a statué sur **20** dossiers, seuls **4** ont obtenu, pour partie ou totalement, satisfaction.

- 2 dossiers ont obtenu un relèvement à + 0,06
- 1 dossier a obtenu un relèvement à + 0,02
- 1 dossier a obtenu un relèvement à + 0,01

Cette forme de notation est mal perçue. Alors qu'ils se sont largement investis, les agents ne

comprennent pas que d'une année sur l'autre, leur notation varie avec des écarts de note à la baisse. La notation devient alors une source majeure de démotivation. Par ailleurs, il y a un sentiment d'injustice qui grandit d'année en année sur la question des quotas, mais également sur la répartition des bonifications au sein des postes et des services. En effet, seulement 50% des agents sont servis par les réductions d'ancienneté d'1 mois ou 3 mois, ce qui est insuffisant et ne permet pas de prendre en compte les efforts fournis par l'ensemble des personnels.

La problématique de la promotion par la liste d'aptitude ressort lors des recours. Avec la nouvelle notation, le caractère arbitraire de la liste est légèrement atténué par le cadrage donné aux appréciations dans le compte rendu évaluation et le lien direct avec les écarts de note. Néanmoins le système d'évaluation notation est lui-même soumis à l'arbitraire du notateur de premier degré, ce qui ne fait en fait que déplacer l'injustice du système.

Aussi, pour le tableau d'avancement, après 3 ans de mise en œuvre de la réforme de la notation, les agents voient les conséquences directes des bonifications sur leur déroulement de carrière d'où un nombre croissant de recours en notation afin de ne pas être pénalisé pour un changement de grade (AA1 à AAP2 ; AAP2 à AAP1).

Nous constatons de plus, que sur ces 20 dossiers, plusieurs concernaient des militants syndicaux. La CGT a rappelé les engagements de la DGCP inscrits dans la charte du dialogue social. La CGT a réaffirmé sa demande de compensation des absences syndicales. Le président a déclaré qu'il n'était pas question de pénaliser les militants syndicaux et que l'administration reste vigilante sur ce genre de dérive...

Catégorie B (13 décembre 2007)

Dossier de non titularisation

L'année 2007 aura vu un grand nombre de non titularisations au cours des différentes CAP centrales.

Celle étudiée lors de cette CAPC présentait une erreur manifeste de gestion, l'agent ayant redoublé son stage pratique dans son poste d'affectation, ce que ne prévoit pas la réglementation. Même si la Direction s'est employée à imposer l'idée que ce maintien sur place correspondait au souhait de l'agent, elle aurait dû expliquer à ce dernier l'intérêt d'effectuer sa prolongation dans un autre poste afin d'éviter que ne perdurent les problèmes qualifiés de relationnel par la direction locale. Les organisations syndicales ont également démontré que ces problèmes n'étaient pas du seul fait de l'agent.

La CGT remarque également que le poste concerné est en sous effectif, peu d'agents souhaitant d'ailleurs y rester. Le maintien de ce contrôleur stagiaire arrangeait donc l'administration.

Force est de constater que tout n'a pas été fait pour que cet agent effectue son stage pratique dans de bonnes conditions.

Une fois de plus, l'administration a opposé une fin de non recevoir aux arguments de la CGT qui s'est attachée à assurer longuement la défense du stagiaire. L'ensemble des organisations syndicales a d'ailleurs voté contre cette nouvelle non-titularisation.

Dossiers de recours en notation

La CAPC avait 17 recours en notation à étudier dont un concernant l'année 2006.

S'agissant du recours au titre de la notation 2006, l'administration n'a pas satisfait à la demande l'agent, sachant qu'une bonification lui a été attribuée en 2007 après recours en CAPL.

Sur les 16 dossiers qui relevaient de la notation 2007, 6 dossiers concernaient le département de l'Eure et Loir. La CGT a relevé plusieurs contradictions dans ces dossiers.

Dans ce département, on parle soit d'objectifs personnels soit d'objectifs d'équipe. Ainsi, dans les rapports des notateurs, la note est fixée en fonction du travail de l'agent ou en fonction du travail de l'équipe. De plus, dans ce département, on ne parle pas de

rotation positive mais "de remise à zéro des compteurs". La CGT a également dénoncé le caractère irrégulier de certaines appréciations.

En tout état de cause, la plupart des dossiers sont bons comme à l'habitude très bons voire excellents mais le capital mois de chaque département ne permet pas l'obtention des +0,06 et la rotation positive n'est pas toujours appliquée en faveur des agents. On trouve plus souvent un +0,01 qui succède à un +0,02 que l'inverse.

En cette fin d'année et bien que les recours pour l'année 2007 n'aient pas tous été étudiés, on peut d'ores et déjà dire que la réforme de la notation est de nouveau mal vécue par les agents et parfois même par les notateurs qui déplorent n'avoir pas assez de capital mois à répartir.

Il n'empêche que la CGT est opposée à la suppression de la notation. En effet, la note chiffrée restant une constante quantifiable et comparable, l'évaluation seule ouvre le champ de l'arbitraire le plus total ce qui ne sera sans poser de problème, surtout dans une période où le crédo de notre direction et du Ministre est la récompense au mérite.

Sur les 17 dossiers étudiés, les élus ont obtenu la bonification maximale pour 3 dossiers et +0,02 pour un autre.

Intervention mutation des personnels COTOREP

Le premier concerne la mutabilité des agents recrutés par voie contractuelle, ceux-ci ont un blocage d'une année supplémentaire. La CGT a demandé à la DGCP de régulariser les dates limites de blocages avant la publication du mouvement de mutation du 1^{er} avril 2008'administration de revoir les dossiers et d'appliquer l'instruction. La DGCP a déclaré que s'il y avait effectivement une erreur celle-ci serait rectifiée.

Intervention situation du DI de Montreuil

La CGT est une nouvelle fois intervenue sur la situation du DI de Montreuil qui ne cesse de se dégrader et a demandé que les mesures nécessaires soient prises pour mettre fin à cette situation difficile à vivre pour les personnels. La Direction doit se rapprocher du Receveur général des Finances pour qu'une solution rapide soit trouvée.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

